

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359 Numéro SIREN : 803 821 198 Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/051119

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/051119**
n°de gestion : **2014B04359**
n°SIREN : **803 821 198 RCS Lyon**

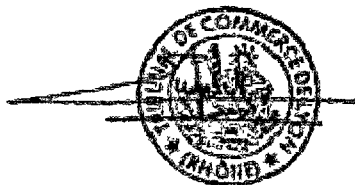
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A MATIERE GRISE - Société par actions simplifiée
27 rue Claude Farrère 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5370237

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 27 RUE CLAUDE FARERE69003 LYONNuméro SIRET * 8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 6 2 0 1 9</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 6 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	625	625
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 542	487
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	3 167	1 112
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074	3 236	1 158
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	27 203	16 184
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	30 439	17 341
Total général (I+II)		110	112	33 606	18 453
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126		
	Réserves réglementées *	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134	134	(14 571)	(17 075)
	Résultat de l'exercice	136	136	8 927	2 504
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	(4 645)	(13 571)
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	1 106	1 449
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	37 145	30 575
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	38 251	32 025
Total général (I + II + III)		180	180	33 606	18 453
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 726
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISE

Néant *
Exercice N clos le
Exercice N-1 clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 9
Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217	34 028	218	34 028 15 083
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	34 028 15 083
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	23 002 11 611
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	1 232 542
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	671 426
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	197
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	8 927 2 504
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)		280	
	Produits exceptionnels				(IV)		290	
	Charges financières				(V)		294	
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	8 927 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990
Divers* ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Crédance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	8 927 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
	Déficits antérieurs reportables : *14.. 57.1 dont imputés sur le résultat						360	8 927
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0 372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifie conforme à l'original
le président*



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	
Total général	1 194	

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 9 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le 9 octobre à 11 heures,

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2019**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2019** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MJN

ANJ

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, de 8 926.50euros :

- en report à nouveau, euros.....	8 926.50 €
- en réserve légale, euros.....	0.00 €
- en autres réserves, euros	0.00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

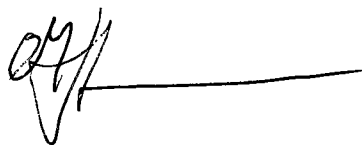
Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul



Madame NIELSEN Anna

